



Paris, le 23 février 2022

Lettre ouverte des associations de protection de la nature au Président de la République sur la Stratégie nationale pour la biodiversité : la SNPN défavorable à son adoption en l'état

Dans une lettre ouverte transmise hier au Président de la République, la Société nationale de protection de la nature (SNPN) se joint à 12 organisations (ANPCEN, ASPAS, FERUS, FNE, FNH, Humanité et Biodiversité, LPO, OPIE, SFDE, SFEPM, SHF, WWF) pour interpeller Emmanuel Macron afin de ne pas précipiter la publication de la 3e stratégie nationale pour la biodiversité (SNB3) censée engager la politique de la France jusqu'en 2030.

La SNPN considère, en effet, que des **possibilités d'amélioration réelles et crédibles du projet de SNB3 et des plans d'action existent**, en se donnant du temps, **en associant et concertant les territoires et les acteurs, en renforçant les ambitions et le portage politique interministériel.**

Le report de la COP 15 semblerait ainsi permettre aisément et logiquement **ce calendrier plus raisonnable, qui n'entrerait ainsi plus en conflit avec la période des élections présidentielles et législatives.**

Selon **Rémi LUGLIA, Président de la SNPN** : *« Il convient de reprendre le processus afin de poursuivre la co-construction d'une SNB ambitieuse et susceptible de produire des résultats concrets, sur le terrain, mesurables dès avant 2030. Il nous paraît nécessaire de saisir à nouveau les différents acteurs mais aussi les territoires et les citoyens du projet, avec comme objectif d'abord de consolider et les cibles visées, puis de **concrétiser les plans d'action en les phasant et en les rendant opérationnels.** L'objectif est désormais de définir et d'insérer les mesures absentes ou insuffisantes, de hiérarchiser, de chiffrer et de mettre en cohérence, de dégager et de **planifier des moyens, de préciser les indicateurs, d'engager les partenaires.** »*

La SNPN considère, ainsi, que cette phase de finalisation et de rehausse des ambitions est nécessaire **pour que cette SNB3 ne soit pas mort-née** et que l'on ne constate pas collectivement en 2030 qu'elle n'a pas permis de répondre aux enjeux et que la biodiversité a continué à se dégrader.

La Société nationale de protection de la nature est, par conséquent, **défavorable à adopter la SNB3 en l'état** et demande qu'un **temps de travail collectif** soit programmé **afin de co-construire avec l'ensemble des acteurs et des territoires une stratégie ambitieuse** et capable de produire des résultats concrets en 2030.

À propos

La SNPN est une association à caractère scientifique qui se consacre à l'étude et à la protection de la nature, pour permettre aux écosystèmes et aux espèces d'exprimer le plus librement possible leurs potentialités adaptatives et évolutives. La qualité de leurs interrelations avec les sociétés humaines est également prise en compte. Fondée en 1854, elle est reconnue d'utilité publique depuis 1855.

La SNPN a participé à la création de la convention de Ramsar de 1971 sur les zones humides et assure aujourd'hui sa politique de sensibilisation en France. L'action de la SNPN en faveur de ces milieux remarquables est quotidienne : elle gère deux réserves nationales en zones humides (Camargue et Grand-Lieu) et œuvre, depuis 2007, à la préservation des milieux humides d'Île-de-France. Enfin, elle coordonne et anime le laboratoire d'idées « Zones humides » qui émet des avis et fait des propositions pour la préservation de ces milieux.

Contact Presse : Mouna ABKARI – 06 66 20 34 23